

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chasse à la glu : les chasseurs dénoncent avec fermeté la décision du Président de la République

27 août 2020 à Issy-les-Moulineaux

La FNC (Fédération nationale des chasseurs) prend acte de la décision d'Emmanuel Macron de ce jour de fixer pour cette année à zéro le quota de grives et merles pouvant être capturés au moyen de gluaux, dans l'attente du contentieux initié par la Commission européenne. Si le quota zéro n'est pas l'interdiction définitive de la chasse à la glu, elle lui ressemble beaucoup, surtout si le ministère de la transition écologique défend mal l'ensemble du dossier des chasses traditionnelles dans les deux prochains mois, en réponse à l'avis motivé de la Commission.

Willy Schraen, le président de la FNC « rappelle que des engagements avaient pourtant été pris au début du mois par le Premier ministre pour travailler de manière constructive à une solution transitoire, sous la forme d'un demi quota, en attente de la décision de la Cour de justice européenne. »

La FNC est sidérée par l'attitude du gouvernement qui manifestement perd son sang-froid face à une campagne de dénigrement de cette pratique conduite par les ONG avec le soutien implicite de la ministre de la transition écologique Barbara Pompili. Rappelons que cette chasse n'impacte que 0.001% de la population européenne des grives et des merles qui, elle-même est estimée à 700 millions d'individus ! La réalité est que cette chasse traditionnelle ne nuit en rien à la biodiversité et qu'elle est sélective.

La FNC ne comprend pas un tel empressement de la part du gouvernement. En effet, la France a encore deux mois pour répondre à l'avis motivé de la Commission européenne à l'encontre de cette capture d'appelants. Cela témoigne d'une fébrilité dont les chasseurs font aujourd'hui les frais alors que cette capture des grives et des merles est légale car encadrée par une dérogation de la Directive oiseaux. Elle a d'ailleurs toujours été validée, jusqu'à ce jour, par la Commission européenne et par le Conseil d'Etat.

Pour Willy Schraen, « cette décision du Président de la République est incompréhensible au regard de l'impact de cette pratique qui ne concerne que peu de chasseurs dans cinq départements du Sud-Est de la France. Les chasseurs ne peuvent pas comprendre que cette pratique soit sacrifiée au nom d'un affichage politique « vert », sans fondement réel pour qui





Fédération Nationale des Chasseurs

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

se préoccupe réellement de biodiversité au sein des territoires, comme nous le faisons au quotidien ! C'est tout un pan de la culture française et rurale qui est en passe de disparaître ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont 1,14 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

